



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-24
OBJET : Révision de l'autorisation de programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gersperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Situation actuelle (03.02.2022)						
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Il convient de mettre à jour l'échelonnement des crédits de paiement compte-tenu de l'avancement constaté en 2022. Le montant total de l'autorisation de programme reste inchangé.

Situation actualisée (02.03.2023)						
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	9 485 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 515 €	50 000 €
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Vu l'exposé de la Présidente,
 Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
 Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »** telle que présentée ci-dessus;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
 Catherine CREUZE

